



Créer le patrimoine de demain

en promouvant et stimulant une architecture durable locale

Les Parcs naturels régionaux des Pyrénées Ariégeoises, des Vosges du Nord et des Grands Causses, se sont engagés dans ce projet afin de lutter contre la banalisation des constructions/rénovations qui menace la spécificité de leurs territoires. C'est une opportunité de travailler sur la qualité architecturale et énergétique des projets. Une collaboration avec des architectes s'est engagée afin de conseiller et guider les porteurs de projets pour améliorer la qualité des réalisations.

Le projet innove et se distingue notamment par le choix d'une démarche collégiale et participative pour pré-instruire les permis de construire. Il permet notamment une auto-formation des acteurs participants à la démarche. L'opération a par ailleurs expérimenté un « guichet unique » permettant au porteur de projet de trouver une réponse globale à ses besoins.

DESRIPTIF DE L'OPÉRATION

Le besoin ou la question posée

La banalisation des constructions sur leur territoire constitue le fait générateur du projet des 3 parcs. Le bâti avait tendance à perdre en qualité concernant les matériaux choisis, les performances énergétiques, l'intégration dans leur environnement, etc. Les services proposés aux particuliers par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) ou d'autres instances publiques, ne suffisent pas à enrayer cette progression (dans les territoires étudiés, seuls 15 % des projets de constructions mobilisent cette possibilité).

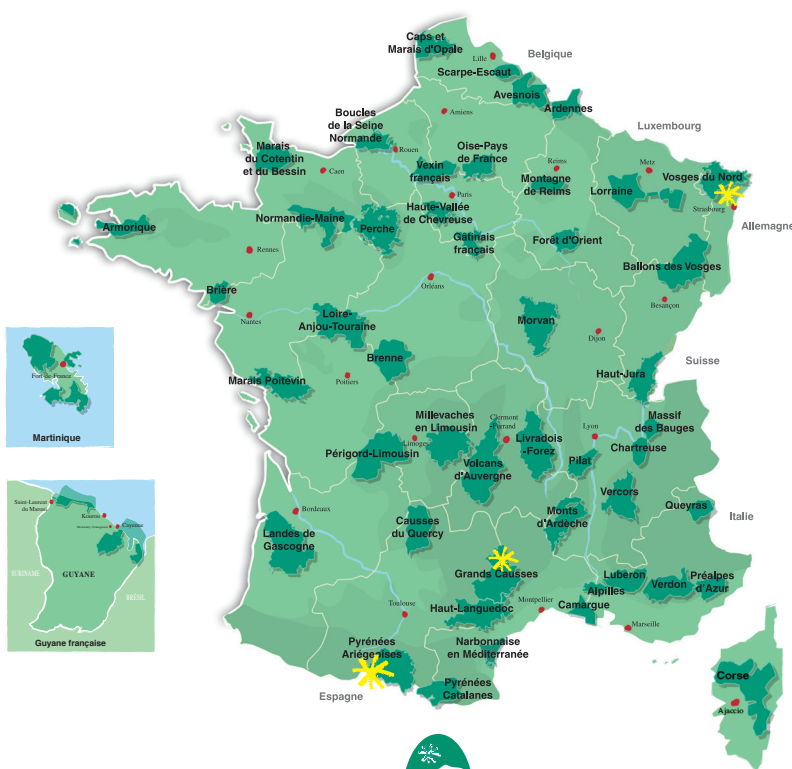
La démarche suivie

Afin de remédier à cette tendance, les Parcs ont décidé de mettre en place un processus de réflexion amont puis de validation des projets, afin de prodiguer des conseils architecturaux systématiques aux futurs habitants. Selon les enjeux territoriaux des Parcs, l'action est ciblée sur des segments prioritaires différents : bâtiments particuliers ou bâtiments d'activité.



Étapes significatives du projet dans le processus de l'innovation (en jaune)

- 1 - Identification besoin
- 2 - État de l'art
- 3 - REX ou nv hypothèses
- 4 - Expérimentation
- 5 - Évaluation
- 6 - Capitalisation
- 7 - Généralisation



Parc naturel régional
Pyrénées Ariégeoises



Parc naturel régional
des Vosges du Nord



Parc naturel régional
des Grands Causses

Maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation

Le contenu de l'expérimentation

Dans cette optique, chaque Parc a proposé aux communes volontaires pour l'expérimentation la mise en œuvre d'un conseil systématique pour les constructions et rénovations sur leurs territoires. Ainsi les porteurs de projet sont orientés par les mairies vers l'architecte-conseil du Parc, qui va sur le terrain pour les accompagner le plus en amont possible de leur démarche. Les recommandations concernent : l'insertion du bâtiment dans le paysage et dans la pente, l'aspect architectural par rapport au contexte local notamment, les matériaux utilisés (ex. bois plutôt que PVC, matériaux locaux...), la performance énergétique, etc. Cette première rencontre permet au pétitionnaire de poursuivre sa réflexion. Plus tard dans la démarche, le Parc organise une réunion avec une commission locale multidisciplinaire regroupant à minima le maire, l'architecte-conseil du Parc, la Direction Départementale des Territoires et si le projet est dans un périmètre de monument historique, l'Architecte des Bâtiments de France voire dans certains Parcs, le CAUE ou la Chambre de Métiers par exemple. Des recommandations y sont émises concernant le projet (alors plus avancé) afin de l'améliorer.

En parallèle, des outils ont été élaborés (notamment par le PNR des Vosges du Nord) : une malle pédagogique pour sensibiliser les élus aux enjeux liés à l'urbanisme ; une grille d'évaluation des projets pour juger les progrès réalisés ; un livret retour d'expérience présentant la démarche destinée aux élus et acteurs techniques ; une analyse juridique passant au crible les questions techniques sur l'aspect réglementaire des documents d'urbanisme (ex. droit d'interdire des matériaux ?) et des questions sur le dispositif (légitimité de rendre le passage des dossiers devant la commission locale obligatoire, légitimité de la démarche pour que la DDT prenne appui sur l'avis de la commission pour sa prise de décision, etc.).

LA DIMENSION D'INNOVATION DU PROJET

Une méthode inspirée de l'expérience autrichienne du Voralberg et mutualisant le travail de 3 parcs

Afin de trouver une solution à la problématique de la banalisation des constructions sur leur territoire, les Parcs se sont inspirés d'une expérience menée en Autriche, dans le Voralberg où certaines communes ont mis en place ce système de commission collégiale avec des architectes pour dispenser un conseil en construction et où la qualité architecturale et environnementale du bâti s'est améliorée,



Coût total de l'opération : 175 000 €

Part AAP MEDDE-DATAR : 140 000 €

Période de réalisation : 11/2011 - 09/2013

Parc chef de file : PNR Pyrénées Ariégeoises

Parcs associés : PNRs Vosges du Nord et Grands Causses

et a généré le développement d'une activité touristique autour de l'architecture contemporaine en bois. Le PNR des Vosges du Nord déjà en contact avec cette région, a encouragé d'autres Parcs à s'intéresser à cette expérience et un voyage d'étude a, par exemple, été organisé par le PNR des Pyrénées Ariégeoises avec les élus.

Ces retours d'expérience ont abouti à la mise en œuvre de démarches différentes selon les Parcs : projets des particuliers ou bâtiments d'activité ; avec des communes volontaires ou à l'échelle de l'intercommunalité. Toutes ont néanmoins la même finalité, l'amélioration qualitative des projets de construction. En revanche les outils de sensibilisation et de valorisation de la démarche ont été co-construits à l'échelle des 3 parcs.

L'expérience du projet « Créer le patrimoine de demain » s'est in fine avérée concluante. Dans un des PNR, les grilles d'évaluation produites permettent d'observer les améliorations des projets de construction / rénovation induites par l'intervention du Parc. Sur une trentaine de projets ayant bénéficié de cet accompagnement, 8 ont revu l'architecture du projet, 6 ont fait évoluer leur choix de matériaux pour se tourner vers du local (bois...), 5 ont revu de manière très importante leur projet (insertion, exposition...), 3 ont opté pour une architecture bioclimatique, etc. Il est toutefois trop tôt pour une évaluation globale.

D'ores et déjà, les communes sont nombreuses à souhaiter bénéficier de ce dispositif. Les porteurs de projets, bien que parfois réfractaires au départ (« encore une démarche de plus »), se disent souvent satisfaits des améliorations apportées à leur future résidence.



Crédit Photo : SMPNRPA - CDK en conseil.

Leurs architectes apprécient également d'être soutenus dans leurs propositions face à leurs clients parfois réticents sur la question des matériaux, des performances énergétiques, de l'architecture, etc.

Quelques freins à lever issus de l'évaluation de l'opération

A l'expérience, la réussite d'un tel projet suppose de disposer d'un interlocuteur permanent au sein du Parc à l'écoute des questions des porteurs de projet (ce qui pose la question de la pérennité du service qui a un coût) et d'une motivation importante des élus, pour qu'ils contribuent à réorienter les porteurs de projet vers les services du Parc.



Pour plus d'information :

Sophie SEJALON
Directrice Adjointe, Responsable du pôle « Patrimoines, espaces, paysages »
s.sejalon@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

